

Commission formation Réunion du 26/05/2015 Relevé de décisions

Présents : Robert Bellissent, Victor Dulac, Dominique Gilgenkrantz, Jocelyne Jacquemin, Serge Lagorio, Patrick Luciani, invité François Benoît Cattin.

Absents : Serge Scarlatti.

Absents excusés : Cristol Bellissent, Séverine Rey, Claude Chemelle.

1	Rappel Organisation de la commission formation Précisions	2
2	Cadres agréés de la commission formation Perfectionnement/Recyclage	2
3	Rappel du cursus montagnisme alpinisme et ski alpinisme	3
4	Futur stage instructeur montagnisme	3
5	Stages organisés par la commission	3
5.1	Types de stages organisés	4
5.2	Rappel responsabilité accident-Encadrements types des stages	4
5.2.1	Rappel responsabilité pénale.	4
5.2.2	Incidence de la responsabilité sur la définition des stages.....	4
5.2.3	Recommandations fédérales.	4
5.3	Encadrements types	5
5.4	Matériels de sécurité critiques.....	5
5.5	calendrier des stages promotion et publicité.....	5
6	Stages nouveaux prix publics	6
7	Proto des stages neige 2015-2016.....	6
8	Stages Questionnaire d'évaluation des stages par stagiaires	6
9	Annexe 1.....	7
10	Annexe 2.....	9
11	Annexe 3.....	10

Début réunion prévue à 18 h 30 commencée à 19 h30 en l'attente de Serge Scarlatti et de Séverine Rey qui devait arriver en retard. Fin de la réunion à 22 h.

1 RAPPEL ORGANISATION DE LA COMMISSION FORMATION PRECISIONS

Rappel organisation en trois pôles :

1. *Escalade sportive en SAE et escalade en SNE* : **Robert Bellissent**, Dominique Gilgenkrantz, Séverine Rey, Serge Scarlatti.
2. *Randonnée, raquette, alpinisme* : **Victor Dulac**, Jocelyne Jacquemin
3. *Ski-alpinisme* : **Serge Lagorio**.

Cristol Bellissent, salarié, se situe au centre du dispositif. Il est en prise directe avec Robert Bellissent, Victor Dulac et Serge Lagorio et participe avec eux à la définition des actions de formation : contenu des stages, qui les effectue, mise au calendrier, dates, lieux, prix, logistique, ..., communication, ... Il participe à l'élaboration des décisions et apporte son aide et ses connaissances propres.

Complément d'organisation : exploitation des compétences de chacun.

- Dominique Gilgenkrantz aide Robert pour l'activité SAE.
- Patrick Luciani, compte tenu de son profil, secondera Victor. Il suivra le prochain stage "instructeur montagnisme".
- Serge Scarlatti, conseiller auprès des trois.

Les fichiers de gestion des stages, "stages de formation" et "stages de montagne et escalade" ont été mis en accès partagé, en lecture pour l'ensemble des membres de la commission par Cristol.

Chaque membre de la commission aura les droits "correspondant de formation régionale", (**action Cristol**).

A noter le 21 novembre la réunion des responsables régionaux de formation.

A noter aussi le 7 novembre la réunion de clubs et comités régionaux du Sud-Est.

2 CADRES AGREES DE LA COMMISSION FORMATION PERFECTIONNEMENT/RECYCLAGE

La commission formation, pour les stages, fonctionne exclusivement avec un noyau de cadres de qualité, "cadres agréés formation" constitué par elle depuis une dizaine d'année :

- Bénévoles brevetés, initiateurs ou instructeurs FFME.
- Professionnels Guides de Haute Montagne, accompagnateurs de moyenne montagne, Brevetés d'Etat en Escalade, qui peuvent être aussi instructeurs FFME.

La commission rappelle et réaffirme sa politique concernant l'encadrement des stages.

Elle fait appel, à des cadres bénévoles ou professionnels. Dans la mesure du possible et en priorité, tenant compte des activités et types de stages, à compétences égales et en fonction de leurs disponibilités, elle choisit des cadres bénévoles.

Dans les deux cas, il s'agit de cadres confirmés et en aucun cas de cadres inconnus ou de futurs cadres que l'on mettrait à l'épreuve pour vérifier leurs niveaux ou pour se perfectionner ou se faire la main comme certain le propose.

Le titre ne suffit pas. Tout cadre, professionnel ou bénévole, doit être agréé par la commission formation et ne saurait lui être imposé. Cette politique de qualité est suivie depuis près de 10 ans et ne peut être remise en cause.

Indépendamment des recyclages (stages de formation continue) éventuellement organisés aux différents niveaux fédéraux, il est nécessaire de maintenir et de développer le niveau technique des cadres agréés de la commission formation. La commission, concernant ses cadres à perfectionner, procède soit par inclusion, en "sur encadrement", dans les stages assurés par elle, soit par le passage de passeports ou brevets complémentaires.

Le principe du "sur encadrement" consiste à ajouter, dans un stage, en plus de sa dotation normale, un cadre, afin de le perfectionner et/ou de l'évaluer. Ce cadre ne paye pas le prix "public" mais uniquement le coût logistique à la commission ; ceci est donc sans incidence financière sur la commission formation.

L'entité à laquelle ce cadre adhère peut lui rembourser la somme. Ceci constitue une bonne opération pour

2/10

elle car elle dispose d'un cadre "rafraîchi". Il s'agit d'un système gagnant-gagnant.

Il est appliqué avec succès dans les stages "initiateur ski alpinisme" et prérequis associés. Ceci est évidemment applicable dans les autres activités: alpinisme, escalade, ...

3 RAPPEL DU CURSUS MONTAGNISME ALPINISME ET SKI ALPINISME

Voir schéma in fine.

Il faut bien noter la différence avec l'organisation précédente. Il s'agit de délivrance de modules lors de stages.

Un module ne constitue pas un stage mais un contenu de formation insécable ; un stage peut donc théoriquement comporter plusieurs modules; peut donc délivrer plusieurs modules par stage. Il existe des prérequis entre modules.

Une personne peut enchaîner des modules dans différents niveaux sans avoir obtenu la qualification de tous les modules d'un même niveau. Le passeport, ou niveau, ne constitue donc plus un point de passage obligé comme dans le système précédent.

La signification passeport est donc impropre mais est conservée compte tenu de l'antériorité. Un passeport est en fait un niveau. Un passeport/niveau sera obtenu automatiquement dès que le candidat aura obtenu tous les modules du niveau et avoir obtenu aussi tous les niveaux inférieurs, niveaux obtenus dans l'ordre.

Niveaux :

1. Les niveaux "blanc à orange" sont en principe du ressort des clubs ou CD.
2. Les niveaux "vert à violet" sont du ressort des commissions régionales de formation.
3. Les niveaux supérieurs sont du ressort national; ils peuvent être néanmoins sous traités aux commissions formations des régions.

Le stage "initiateur", brevet national, confié pour organisation et exécution aux régions, est du ressort de la commission formation; il requiert, pour l'inscription, le niveau violet et tous les niveaux inférieurs.

Pour ces stages, on revient à la doublette d'encadrement instructeur GHM/BE et instructeur/initiateur bénévole.

Le stage "initiateur montagnisme", du ressort commissions formation, requiert le niveau orange.

Il faut remarquer aussi que certaines connaissances techniques sont réparties sur plusieurs niveaux, par exemple:

- "Neige et avalanche" est réparti sur jaune, orange et vert.
- "Cartographie et orientation" sur jaune, orange et vert.
- "Sécurité glacier/encordement" sur jaune, vert et violet.

Ces sous-ensembles de formations peuvent donc être assurés par des clubs, CD, ou la commission formation.

Il convient donc, pour ne pas dégrader le système, par exemple, de ne pas délivrer des modules verts ou violets, hors commission formation, alors que leur niveau réel est orange ou jaune.

4 FUTUR STAGE INSTRUCTEUR MONTAGNISME

Ce stage est prévu les 14 et 15 novembre 2015, sous réserve de confirmation.

Listes des personnes membres ou cadres agréés de la commission formation à inscrire (**action Cristol**).

A cet effet, Patrick Luciani suivra le prochain stage "instructeur montagnisme", prévu

- Patrick Luciani.
- Victor Dulac.
- Pascal Vassy.
- Joël Walasek.
- Patrice Vargel.
- Autres à voir avec Cristol, Robert et Victor.

5 STAGES ORGANISES PAR LA COMMISSION

5.1 TYPES DE STAGES ORGANISES

1. Les formations.

Il s'agit des différents stages qui délivrent les brevets nationaux "initiateurs", "moniteur".

Organisation assurée par la région selon spécifications nationales.

Pas de privilège géographique de Région ou de CD ou de Club. Formations ouvertes à tous les membres FFME.

2. Les passeports/modules prérequis pour se présenter aux stages précédents.

Il s'agit des différents stages qui délivrent les passeports/modules de vert à violet (si l'on considère le cursus montanisme alpinisme et ski alpinisme).

Contenu et organisation assurés par la région.

Pas de privilège géographique de Région ou de CD ou de Club. Formations ouvertes à tous les membres FFME.

3. Autre stages.

- Ce sont des stages assurés par la commission formation pour pallier à la carence des Clubs et CD en matière de formation. Ils sont a priori destinés aux personnes de la Région et de ses CD ou de ses Club.

- Ce sont aussi des stages de remise à niveau/recyclage pour les titulaires d'un brevet ou de passeports/modules.

Il est souhaitable que le recyclage soit institutionnalisé comme dans une autre fédération.

Paraît-il ce ne devrait pas tarder. La commission formation, précurseur dans ce domaine, intégrera cette évolution dans les programmes de ses stages.

Il faut déplorer que ces stages 2 et 3 soient mis sur le site sous la même rubrique " stages escalade et de montagne" alors que ces stages 3 ne sont pas destinés à l'obtention de brevets et que le contenu, défini au gré des clubs, ne sont ni homogènes ni contrôlés. Nous estimons la perte de visibilité de la part des licenciés, sur les stages 2, à près de 20%. Il faut une meilleure identification de ces stages ; auparavant ils étaient dans la rubrique formation ce qui était logique !

Enfin, il faut noter les passeports escalade performance "rouges". Ils sont sous la responsabilité du national. Cependant ils peuvent être sous-traités à des régions. On voit apparaître des stages rouges de manière sauvage ! Il faut que des verrous soient établis au niveau national.

5.2 RAPPEL RESPONSABILITE ACCIDENT-ENCADREMENTS TYPES DES STAGES

5.2.1 Rappel responsabilité pénale.

Depuis l'accident du Dac, survenu vers 1995, la législation a évolué.

Auparavant, le responsable de la personne morale était responsable pénalement sur sa personne.

Depuis lors, sont responsables pénalement :

- La chaîne de décision; pour nous le président du comité régional, le président de la commission formation, la commission formation et ses salariés, ..., les cadres de terrain et les participants.
- La personne morale elle-même.

5.2.2 Incidence de la responsabilité sur la définition des stages

Chaque stage doit être défini précisément par la commission plus précisément par les responsables de pôles et avec l'aide de Cristol. Ceci comprend:

- Opportunité et mise au calendrier du stage: date, lieu.
- Désignation explicite de tous les cadres agréés intervenant dont le cadre principal. Il faut cesser de désigner un seul cadre, ce dernier choisissant par lui-même les cadres pouvant l'aider.
- Adéquation des stagiaires au stage : filtrage à l'inscription. Il est assuré en premier niveau par les responsables de pôles et/ou Cristol ou par le cadre principal du stage.

Pour le futur stagiaire, le choix du stage n'est pas évident voir précédemment. La commission joue ici un rôle d'adéquation et aussi de conseil auprès du futur stagiaire.

De plus, on ne peut se permettre de voir arriver une personne sur le terrain qui n'a pas le niveau, par exemple pour un stage alpinisme ou de ski alpinisme et le renvoyer chez lui ! Le filtre doit être fait lors de l'inscription. En cas d'acceptation d'une personne non au niveau et en cas d'accident nous avons tout faux en termes de responsabilités !

5.2.3 Recommandations fédérales.

Lors de la définition du stage, il est souhaitable que la chaîne de responsabilité soit respectée et qu'ainsi la traçabilité sur le site soit établie et vérifiable ; on ne peut envisager comme on le voit souvent sur le site

Intranet FFME, qu'un stage soit défini par une seule personne sans apparition d'autre noms et donc sans contrôle croisé au sein de la commission formation (voir documents en Annexe 1).

5.3 ENCADREMENTS TYPES

En plus de ce qui précède, il faut rappeler que les professionnels, GHM, doivent suivre les normes d'encadrement, en particulier le nombre de participants maximum dans une course, définies par leurs de leurs professions (syndicat national des guides en l'occurrence).

La fédération demande aussi que pour les stages donnant lieu à délivrance de brevets 'initiateur), l'encadrement soit doublé : un breveté bénévole et un breveté professionnel.

En plus, pour les disciplines alpines, plus précisément le ski alpinisme, le cadre est le plus souvent en tête, et est celui qui a le plus de chances d'être pris dans une avalanche. Le reste du groupe risque de se trouver en difficulté pour assurer les secours: exemple un stage "initiateur ski alpinisme avec un GHM seul. Là aussi il est nécessaire d'avoir un second cadre, breveté bénévole pour ne pas grever le budget.

Ci-dessous un tableau des "encadrements types" préconisés; il intègre les remarques précédentes. Il est centré sur le ski alpinisme mais est directement translatable à l'alpinisme voire montagnisme.

Pour l'escalade, Robert Bellissent en verra l'adaptation; certes il s'agira de l'escalade montagne, non aseptisée: hors SAE ou SNE.

Encadrements types			
Type de stage	Effectif stagiaires	Encadrement	Remarques
Prérequis Cartographie	10/12	2 instructeurs bénévoles	2 groupes de 5 par instructeur
Prérequis Neige et avalanche	10/15	2/3 instructeurs bénévoles	2/3 groupes de 5/ par instructeur
Prérequis Sécurité glacier	8/12	1 GHM 2/3 instructeurs bénévoles	GHM en supervision de 3 groupes de 4 gérés par les instructeurs bénévoles
Initiateur ska	8 max	1 GHM 1 instructeur bénévole	En plus, exigence fédérale
Initiation ska	<= 10	1 GHM ou 1 instructeur bénévole	1 cadre pour 5
Initiation raid ska	8 max	1 GHM 1 instructeur bénévole	L'initiation n'exclut pas avalanche !!

5.4 MATERIELS DE SECURITE CRITIQUES

Certains stages, par leur contenus, font appel à des matériels de sécurité sollicités au-delà de la simple sécurité mais sollicités de manière systématique, répétés et intensive (par exemple exercices de rappel, sauvetage crevasse, ...). La durée de vie de ces matériels est donc relativement courte, elle est proche du consommable.

Depuis 5 ans, pour le ski alpinisme, la commission gère un jeu de cordes, 5x40 m = 200 m, mis à la pour chaque stage à la disposition des responsables de stages désignés et pour la durée des stages. Ce lot est contrôlé et renouvelé (200 m = 12 stages).

Il faut le généraliser aux activités de montagnisme, alpinisme et ski alpinisme : stages "sécurité glacier : ski alpinisme ou alpinisme, stages" initiateur" ski alpinisme, alpinisme et montagnisme,

A préciser avec Robert, Victor, Cristol et moi-même.

5.5 CALENDRIER DES STAGES PROMOTION ET PUBLICITE

La communication des stages est un point très important.

Elle couvre non seulement les aspects techniques, mise en ligne, publicité,..., mais aussi les aspects promotionnels, politiques de formation, ...

Aussi ceci demeure sous la compétence directe des trois responsables de pôles avec Cristol.

Rappel des actions de promotions effectuées actuellement par la commission :

- Tous les courriels de Cristol contiennent, sous la signature de Cristol, un lien vers le programme des stages.
- Envoi du programme des stages aux licenciés ayant déjà suivi des stages et aux présidents des clubs deux fois par an.
- Publication du programme des stages sur le site Internet du Comité Régional Rhône-Alpes.
- Sur circonstances spécifiques, certains stages peu remplis ..., envoi de publicité ciblée aux CD de la région.

6 STAGES NOUVEAUX PRIX PUBLICS

Il s'agit, de prix standards fixés au niveau de la région. On peut déplorer la non-concertation de prix entre régions qui engendre fatalement une compétition malsaine.

Auparavant on assistait, au sein de la région, à une forte distorsion de prix, pour des stages identiques. Depuis près de 10 ans, la commission a entrepris une rationalisation des prix.

Les prix des stages étaient inchangés depuis, près de 5 ans. Les nouveaux prix ont suivi la logique globale de +5% suite à l'augmentation moyenne de 5 € par journée de demi-pension.

Ces nouveaux prix sont applicables à compter du 1^{er} septembre, sans effet rétroactif sur les engagements pris précédemment. Le catalogue des prix est disponible auprès de Cristol.

7 PROTO DES STAGES NEIGE 2015-2016

Le programme est présenté. Il s'agit pour l'essentiel de stages récurrents d'année en année. Les cadres bénévoles et professionnels sont déjà définis et réservés.

8 STAGES QUESTIONNAIRE D'EVALUATION DES STAGES PAR STAGIAIRES

Depuis des années nous demandons aux stagiaires, en fin de stages, de remplir un questionnaire papier de satisfaction.

Il faut rappeler que ce questionnaire ne constitue pas une fiche d'évaluation des cadres instructeurs en particulier mais un outil destiné à l'ensemble de la commission formation pour progresser en qualité.

Il faut avouer que l'analyse statistique des retours est malheureusement sans intérêt; Robert Bellissent s'y est attelé sans succès.

La meilleure mesure de la qualité s'effectue lors des contacts avec la commission, inscription, ..., ou lorsque les mêmes stagiaires suivent l'ensemble des stages chez nous, des prérequis à l'initiateur.

Dans ces conditions, le questionnaire papier semble suffisant.

Certains pensent à une mise en ligne, sur le site régional du questionnaire; le passeport/modules ne serait délivré que lorsque le stagiaire l'aurait rempli ?

Trop compliqué pour le bénéfice faible escompté.

Serge Lagorio
Président de la commission formation

NB : merci à François Benoît Cattin de sa présence.

Transmise par François Benoît Cattin et incluse sur sa suggestion et avec son accord.

François Benoit-Cattin

De: François Benoit-Cattin [f.benoitcattin@ffme.fr]

Envoyé: mercredi 27 mai 2015 21:03

À: 'Lagorio Serge Orange Fr'; 'BELLISENT Robert'; 'DULAC Victor'; 'GILGENKRANTZ Dominique'; 'JACQUEMIN Jocelyne'; 'LUCIANI Patrick'

Objet: RE: Réunion commission formation

Pièces jointes: Stages fédéraux en région_Qui fait quoi.pdf

Bonjour à tous,

Tout d'abord merci pour votre accueil et pour la qualité et la densité de vos et de nos échanges. Nous avons pu mesurer ensemble l'ampleur de la tâche qui vous attend mais en même temps le formidable potentiel de votre région.

Pour ma part, j'espère vous avoir apporté quelques éclaircissements et orientations, en plus de mes encouragements. Et j'ai noté divers points qui nécessitent des éclaircissements côté fédé et, plus encore, une mise en œuvre opérationnelle.

Je souhaite cependant revenir plus particulièrement sur quelques points qui me semblent cruciaux.

Pour la formation des cadres (et des officiels de compétition) :

L'attention à porter à la qualité des stages et, pour commencer, à une exploitation exigeante des bilans de stage avant leur validation ;

La mise en œuvre des stages pratiques pour en faire une vraie séquence utile dans la formation de nos cadres bénévoles et non une simple opération formelle de comptabilisation d'heures ou de jours.

Pour rappel, la durée de formation en stage pratique est la même qu'en stage fédéral : qu'en fait-on ? ;

Et, bien sûr, la prise à bras le corps de la formation continue d'actualisation des compétences : il s'agit d'en faire un moment attendu, une « récompense » et non pas une corvée bureaucratique. On s'adresse à des bénévoles et il ne s'agit pas de leur prendre mais de leur donner. A vous d'imaginer !

On se rappelait hier soir l'exemple du regroupement de cadres de la rando à Sormiou qui reste, des années après, dans la mémoire de tous les participants. C'était pourtant simple, il suffisait d'y penser, de le vouloir, de l'organiser et d'en faire la promo ! On fera circuler les bonnes idées entre régions.

Pour la formation des licenciés :

☐ Vous avez tout en main pour faire exploser les compteurs des stages Montagne et Escalade (dont le nombre, en France, a déjà progressé de 40% l'an dernier). Là aussi, il faut dépasser une vision trop « utilitariste » de ces stages (obtention de « prérequis ») qui doivent et peuvent être des moments d'enrichissement personnel et de plaisir, même sans rien rabattre sur leur niveau d'exigence. Ne pas oublier aussi qu'il faut du temps, de la progressivité et de la répétition pour que les acquis se consolident : les modules distincts n'ont pas été créés pour qu'on les re fusionne.

☐ D'ailleurs la vocation des passeports (et donc des stages de formation pour y accéder) n'est pas de servir de prérequis pour des candidats initiateurs, mais de jalonner des progressions personnelles pour tout licencié : c'est seulement par commodité et clarté qu'on utilise les couleurs de passeports comme prérequis.

☐ Pour l'affichage des stages correspondant à des modules (montagne et canyon, en attendant l'escalade) je renouvelle ma recommandation : si l'on veut que les licenciés s'y retrouvent, il faut que les dénominations entre passeports et stages soient identiques. Vous connaissez déjà les intitulés des modules et vous avez la possibilité de modifier les intitulés de stages, même déjà en ligne : ça ne change rien pour les déjà inscrits, c'est clair pour les nouveaux venus.

☐ En tant qu'organisateur, vous vous engagez à respecter la charte et les engagements (disponibles dans l'Intranet) et tous vos stages sont couverts par cet engagement. Or j'ai le sentiment que personne n'en a encore vraiment pris connaissance...

Pour votre organisation interne :

☐ Le rôle du salarié (vous avez la chance d'en avoir un) est essentiel pour assurer continuité du fonctionnement, qualité, publicité et promotion, relations avec les clubs et licenciés, avec les formateurs, et aussi avoir des idées et des propositions, mais pas pour se substituer aux élus en termes d'orientations, de politique, de programmation générale et de validation. Je ne peux que vous inviter à faire au plus tôt avec lui ce travail de redéfinition conjointe de sa mission, de ses attributions et de votre mode de fonctionnement.

☐ Je vous joins, comme convenu, la diapo sur les rôles respectifs dans les stages et leur non cumul.

☐ Et deux suggestions, évoquées en aparté :

☐ Faire un bilan cartographié de tous les stages de la saison qui s'achève, tous organisateurs confondus, pour avoir une vision d'ensemble partagée ;

☐ Anticiper sur la fusion à venir avec l'Auvergne, un moyen de s'enrichir mutuellement...

Pour terminer, j'ajouterai un point que nous n'avons pas évoqué hier soir, celui de l'annulation de stages (stages fédéraux comme stages Montagne et Escalade). Soyons clairs : c'est simplement intolérable ! par respect pour les inscrits comme pour les cadres, bénévoles et professionnels.

Je reste et avec moi l'équipe élargie du Département Formation- à votre écoute et à votre disposition.

Bien cordialement,

François BENOIT-CATTIN

Administrateur Délégué

Tél : +33 (0)6 81 32 91 50

Fédération Française de la Montagne et

Il faut de tous pour faire un breveté fédéral...

Des rôles spécifiques, indispensables, complémentaires, **non cumulables**



